

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

---

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 284

présenté par  
M. Naegelen

-----

#### ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« lorsque l'administration compétente ne les détient pas et ne »

les mots :

« , sauf si l'administration compétente les détient ou ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.